

Ua

Zone urbaine dense, bâti ancien

Ub

Zone urbaine moins dense, habitat de type pavillonnaire

Ue

Zone urbaine à vocation d'équipements publics

Ui

Zone urbaine à vocation d'activités économiques

AU

Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

2AU

Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat

A

Zone agricole

Ap

Zone agricole à protéger

N

Zone naturelle ou forestière

Np

Zone naturelle ou forestière à protéger

Prescriptions particulières

Emplacement réservé

Servitude de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme

Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Élément ponctuel bâti du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Haie bocagère à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Zone humide à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Trame de limitation de la constructibilité au titre de l'article R.151-34 1° du Code de l'Urbanisme : constructions interdites dans l'attente de la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales

Périmètre de protection éloigné de captage d'eau potable

Application de la règle de recul des constructions (loi Barnier)

Informations complémentaires

Bâtiment agricole

Bâtiment d'élevage pouvant faire l'objet d'un périmètre de réciprocité de 50 ou 100 mètres

Bâti récent ne figurant pas au cadastre (à titre indicatif)

Zone de bruit des infrastructures : conditions d'isolement acoustique des bâtiments à respecter

Ligne électrique 63 000 V

Canalisations d'hydrocarbures liquides

Zone SUP n°1 liée aux canalisations d'hydrocarbures liquides

Tableau des Emplacements Réservés			
Número	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	922 m²
2	Aménagement d'un cheminement modes doux	Commune	190 m²
3	Élargissement de voirie	Commune	805 m²
4	Création d'une prairie inondable	Commune	3 200 m²
5	Réalisation d'ouvrage et entretien du fossé	Commune	1 350 m²
6	Création d'un bassin de rétention	Commune	1 200 m²
7	Création d'un fossé	Commune	300 m²
8	Création d'un fossé	Commune	615 m²
9	Création d'une prairie inondable	Commune	1 000 m²

Tableau des servitudes de mixité sociale		
Número	Désignation	Pourcentage de logements locatifs sociaux
1	Ub - Salles centre	100 %
2	Ub - Salles sud	100 %
3	AU - Château de Pommier	100 %
4	Ub - Le Farget nord	100 %
5	Ub - Le Mollard	100 %

SAINT-MARTIN-DU-MONT

Plan Local d'Urbanisme

4

Plan de zonage

Prescription	08/10/12	Échelle : 1/8000 0 80 160 m
Arrêt	22/07/19	
Approbation		

géonomie

Urbanisme - Aménagement - Environnement

309 rue Dupuytren - 69007 Lyon

ACT études

Aménagement et Urbanisme

5 rue Serre-Chénier

69600 Sathonay-Village

Saint-Martin-du-Mont

Mairie de Saint-Martin-du-Mont

215 rue de la Halle

01100 SAINT-MARTIN-DU-MONT

04 78 35 90 90